



droit du travail et licenciement

Par **jenniferd**, le **09/04/2010 à 20:28**

Bonjour

Je viens vers vous car je suis actuellement embauché dans une société en cdi depuis le 23 avril 2009 je viens d'apprendre que mon responsable avec qui ça ne se passe pas très bien m'annonce que la société est à vendre et que c'est lui qui reprenait l'affaire ne voulons pas continuer avec lui en tant que salarié quels sont mes droits ai-je le droit de refuser d'être vendu avec le magasin ?

en attente d'une réponse

Je vous remercie

Cordialement

Jennifer

Par **Paul PERUISSET**, le **13/04/2010 à 13:44**

Bonjour Jennifer,

Vous ne pouvez pas refuser la poursuite de votre contrat avec le nouvel employeur.

Dans votre cas, les relations contractuelles continuent. Le nouvel employeur reprenant la société avec les salariés.

Si vous ne souhaitez pas travailler avec ce responsable, essayez de négocier une rupture conventionnelle.

Cordialement,

Paul.